

DE NOMBREUX RAPPORTS ADOPTÉS EN FAVEUR DES POLITIQUES SPORTIVE ET CULTURELLE DU DÉPARTEMENT

La Commission permanente du Département s'est réunie à la Maison de la Charente-Maritime de La Rochelle, le vendredi 30 mars, sous la présidence de Dominique Bussereau.

De nombreux rapports concernent des individualisations de subventions **dans le cadre des politiques culturelle et sportive du Département, qui représentent un budget total de 16,5M€ du budget primitif en 2018.**

Les autres rapports font l'objet d'un autre communiqué



POLITIQUE SPORTIVE

■ SPORTS COLLECTIFS DE HAUT NIVEAU

Deux subventions, d'un montant total de 332 000€, sont votées en faveur du Stade Rochelais.

■ BOURSES SPORTIVES

Au budget primitif 2018, Le Département a inscrit un crédit d'un montant de 88 000€ pour les bourses individuelles aux sportifs de haut niveau. La Commission permanente a voté l'individualisation de plusieurs aides pour un total de 73 355€.

■ JEUX OLYMPIQUES DE TOKYO

Le Département a décidé d'accompagner plus particulièrement les sportifs de haut niveau qui préparent les prochains Jeux Olympiques de Tokyo en 2020. 5 subventions, d'un montant total de 42 000€ sont attribuées pour 2018 aux clubs de Charline Picon, Manon Audinet, Mathilde de Kérangat, Jonathan Lobert et Kévin Péponnet.

■ MANIFESTATIONS HANDISPORT ET SPORT ADAPTÉ

Un crédit de 22 000€ a été inscrit pour soutenir ces manifestations en 2018. Plusieurs subventions ont été individualisées, pour un total de 8 000€.

■ MANIFESTATIONS SPORTIVES

Au Budget primitif 2018, un crédit d'un montant de 327 800€ a été inscrit au titre de l'aide aux collectivités ou associations organisant des manifestations sportives. La Commission permanente a individualisé plusieurs subventions d'un montant total de 86 150€.

■ MANIFESTATION NAUTIQUE

Une subvention de 1 500€ est attribuée à l'association sportive "Cheminots de La Rochelle" pour l'organisation de la 13^{ème} édition du Raid des Baleines les 23 et 24 juin 2018.

■ AIDE AUX CLUBS POUR LEUR MATÉRIEL NAUTIQUE

Dans le cadre du dispositif d'aide aux clubs pour l'achat de matériel nautique, des subventions d'un montant total de 100 667€ ont été individualisées. 30 clubs sont concernés.

■ COMITÉS DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS

Au titre de l'aide aux comités départementaux sportifs, le Département a voté un crédit de 149 000€ au BP 2018. La Commission permanente a individualisé les subventions à 42 d'entre eux pour un montant total de 138 431€.

■ SPORT SCOLAIRE

Dans le cadre d'une convention d'objectifs, une subvention de 66 000€ a été attribuée au Comité départemental de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

■ PARTENARIAT

Deux subventions, pour un montant total de 19 000€, sont attribuées pour permettre d'accompagner des clubs dans le développement de leur discipline. Un crédit de 50 000€ a été inscrit au Budget primitif 2018 pour ce volet.



POLITIQUE CULTURELLE

■ CONSERVATION DU PATRIMOINE PROTÉGÉ ET DES ÉDIFICES CULTUELS NON PROTÉGÉS

Quelques subventions ont été individualisées au bénéfice :

- Des Communes de Chaillevette, La Rochelle et Royan au titre de l'aide aux monuments historiques et objets mobiliers protégés, pour un montant de 48 035€.
- De la Commune de Rouffiac (11 048€) au titre de l'aide aux édifices culturels non protégés des Communes de moins de 1 000 habitants.

■ LIEUX CULTURELS

Au Budget primitif 2018, des crédits d'un total de 1,144 M€ ont été inscrits au titre du soutien du Département aux lieux culturels. La Commission permanente a individualisé des subventions qui concernent 16 lieux culturels pour un montant de 956 500€.

■ ANIMATION CULTURELLE

Plusieurs subventions sont individualisées au titre de l'aide :

- Aux compagnies de théâtre et de danse et aux manifestations musicales et chorégraphiques (300 900€).
- Aux structures organisatrices (collectivités, associations) de manifestations culturelles (141 600€).

■ FONDS D'AIDE À LA DIFFUSION CULTURELLE EN MILIEU RURAL

Plusieurs Communes ou associations sont aidées pour l'organisation de spectacles labellisés dans le cadre de ce dispositif, pour lequel une enveloppe de 120 000€ a été votée au budget primitif 2018. Le montant total des subventions attribuées lors de cette Commission permanente s'élève à 15 736€.

■ COLLÈGE AU CINÉMA

Un crédit de 52 250€ a été voté au budget primitif 2018 pour financer ce dispositif. La Commission permanente a individualisé plus de 40 aides pour un montant total de 18 399€.

■ THÉÂTRE AU COLLÈGE

Près d'une trentaine de subventions ont été individualisées dans le cadre de ce dispositif, pour un montant total de 23 335€.